

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 990 22/09/1952

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 septembre 1952

Numéro JO  
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro  
1 novembre 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Tananarive (Madagascar), est accordé à M. Andrianaivoravelona (Ludowig), dactylo-comptable en service à la Direction des Finances. Une réquisition de passage Djibouti-Tamatave (par voie maritime) et une réquisition par voie ferrée Tamatave-Tananarive seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe IV et qui voyage accompagné de ses deux enfants âgés respectivement de 18 et 16 ans.